

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 juillet 2017

Objet : RS - Passation d'un protocole d'accord entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges, le GIE Chamnord et la société Fnac-Darty pour l'aménagement du carrefour Eugène Ducretet et des accès à la zone commerciale Landiers-Chamnord à Chambéry

• date de convocation le 07 juillet 2017

• nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

• conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Christian Gogny - Damien Regairaz

Bureau du 13 juillet 2017

délibération n° 135-17

objet **RS - Passation d'un protocole d'accord entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges, le GIE Chamnord et la société Fnac-Darty pour l'aménagement du carrefour Eugène Ducretet et des accès à la zone commerciale Landiers-Chamnord à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau du 18 mai 2017 a approuvé le lancement des travaux d'aménagement du carrefour Eugène Ducretet et des accès à la zone commerciale Landiers-Chamnord sur la commune de Chambéry.

Les travaux d'aménagement du carrefour conduisent à :

- créer un carrefour à feux tricolores à la place du giratoire existant,
- modifier les voies d'accès à la voie rapide urbaine côté Darty,
- créer des passages piétons sécurisés,
- reprendre le réseau d'assainissement des eaux pluviales,
- créer des aménagements paysagers (plantation d'espaces verts, béton désactivé),
- mettre en œuvre un nouvel éclairage public.

Il convient de définir la clé de répartition des travaux à la charge de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, du GIE Chamnord et le syndicat des copropriétaires du centre commercial Chamnord.

Le principe de financement 50/50 entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et les enseignes commerciales a été acté entre la collectivité, le GIE Chamnord et le syndicat des copropriétaires du centre commercial Chamnord.

Cet accord de principe conduit à définir une clé de répartition comme suit :

Coût total prévisionnel (en € HT)		Chambéry métropole - Cœur des Bauges		GIE CHAMNORD		Syndicat des copropriétaires du centre commercial Chamnord	
Taux	Coût	Taux	Participation	Taux	Participation	Taux	Participation
100%	440 000,00 €	50%	220 000,00 €	31,82%	140 000,00 €	18,18%	80 000,00 €

Ce montant sera ajusté aux dépenses réelles effectuées justifiées par le maître d'ouvrage.

Ces travaux étant réalisés en partie sur les parcelles appartenant au GIE Chamnord et au syndicat des copropriétaires du centre commercial Chamnord, il convient de définir les modalités de réalisation des travaux sur ces emprises et de régularisation foncière entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et les enseignes commerciales.

Pour ce qui concerne le GIE Chamnord, l'emprise impactée par le projet restera dans son domaine privé.

L'emprise nécessaire côté Darty pour la réalisation de l'aménagement est, quant à elle, cédée gratuitement par le syndicat des copropriétaires du centre commercial Chamnord à l'agglomération chambérienne. En contrepartie, la collectivité s'engage à restituer les espaces verts du domaine privé de Darty. Un acte authentique sera établi à l'issue du chantier et permettra de régulariser cette emprise foncière.

Ainsi, il est proposé d'établir un protocole d'accord avec le GIE Chamnord et le syndicat des copropriétaires du centre commercial Chamnord, fixant la clé de répartition financière de

l'opération et les modalités de réalisation des travaux sur domaine privé. Le projet de protocole est annexé à la présente décision.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 09 janvier 2017, déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant tout type de conventions préalables à la réalisation d'études et travaux, et notamment les conventions de financement,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le protocole d'accord avec le GIE Chamnord et le syndicat des copropriétaires du centre commercial Chamnord pour la réalisation de travaux d'aménagement du carrefour Eugène Ducretet et des accès à la zone commerciale Landiers-Chamnord,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le protocole,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 135-17

Objet de l'acte : RS - Passation d'un protocole d'accord entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges, le GIE Chamnord et la société Fnac-Darty pour l'aménagement du carrefour Eugène Ducretet et des accès à la zone commerciale Landiers-Chamnord à Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 5 - Transactions /protocole d accord transactionnel 1 - Délibération autorisant la transaction

Date de l'acte : 13 juillet 2017

Annexe : Projet Prototcole Carrefour Ducretet Chambéry;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19894H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19894H1

Date de transmission en Préfecture : 21 juillet 2017

Date de réception en Préfecture : 21 juillet 2017